

RESUME - CONSEIL MUNICIPAL DU 20.02.2019

1. Approbation du compte - rendu du conseil municipal du 16.01.2019

M. le maire précise qu'à la suite de la demande de plusieurs élus, ce compte rendu annule et remplace l'article 4.a « Projet d'aménagement d'une nouvelle mairie » du résumé de cette séance, comme suit :

« Le CONSEIL MUNICIPAL valide les esquisses, désignation des locaux, plannings ainsi que le chiffrage des travaux suivants, sous réserve de l'inscription au budget des crédits correspondants. »

Remplacé par :

« Le CONSEIL MUNICIPAL propose de réexaminer ce projet lors d'un prochain conseil municipal. »

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide le rapport le compte-rendu.

2. Validation du rapport sur le principe de la nouvelle DSP - remontées mécaniques

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Modifie le paragraphe 4.a) Objet du contrat de la manière suivante :**

« Il (le contrat) portera sur les activités suivantes (...) La gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'ensemble du parc de remontées mécaniques situés sur son territoire y compris les grandes visites ;

Par,

« Il (le contrat) portera sur les activités suivantes (...) La gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'ensemble du parc de remontées mécaniques situés sur son territoire y compris les grandes visites » ;

- **Valide le rapport sur le principe modifié en l'état.**

3. Approbation du plan local d'urbanisme (PLU)

VOTES « pour » : 8

ABSTENTION : 1

Le plan local d'urbanisme est donc APPROUVE.

RESUME - CONSEIL MUNICIPAL DU 20.02.2019

4. Instauration du droit de préemption urbain

Le CONSEIL MUNICIPAL valide le droit de préemption urbain qui entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération d'approbation du PLU et après l'accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R.211-2 et R. 2011-3 du code de l'urbanisme.

5. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux

6. Points divers

Le maire, Bernard MAXIT

